

PROGRAMME LEADER 2014-2020 DU GAL FORET D'ORLEANS - LOIRE - SOLOGNE

FICHE-ACTION N°5	S'ENRICHIR AUX REGARDS DES AUTRES PAR LA COOPERATION
OBJECTIFS STRATEGIQUES	Favoriser l'ouverture du territoire à d'autres modèles de développement Proposer des lieux de vie de qualité Développer l'identité "tourisme de nature et de culture" Exploiter durablement le potentiel des ressources locales
RATTACHEMENT SOUS-MESURE PDR	19.3 - Préparation et mise en œuvre des activités de coopération du groupe d'action locale

OBJECTIFS OPERATIONNELS
<ul style="list-style-type: none"> ▪ Développer des nouvelles approches en matière de développement territorial ▪ Mutualiser les moyens pour répondre à des enjeux communs à plusieurs territoires ▪ Développer des réseaux d'acteurs à l'échelle nationale et européenne ▪ Apporter une plus-value aux actions du territoire ▪ Donner une dimension européenne au territoire ▪ Renforcer la cohésion, l'identité et l'image du territoire par effet "miroir"
EFFETS ATTENDUS
<ul style="list-style-type: none"> ▪ Information et sensibilisation des acteurs à d'autres modèles d'aménagement et de développement local ▪ Enrichissement et amplification des actions menées ▪ Développement de la citoyenneté européenne par la mise en œuvre d'actions concrètes

TYPES DE PROJETS
<p>PROJETS IDENTIFIES :</p> <p><u>Coopération avec le GAL Loire Beauce</u></p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Poursuite des actions menées sur la valorisation des bords de Loire dans le cadre du projet "Coopération Loire" du programme LEADER 2007/2013 : transferts d'expériences sur les aménagements pilotes, animation et mise en réseau des acteurs et des sites, actions de sensibilisation/information sur l'axe ligérien, expérimentation, appels à projets innovants ▪ Soutien et accompagnement d'actions relatives à la mobilité durable, notamment en lien avec la démarche inter-SCoT des Pays Forêt d'Orléans - Val de Loire, Sologne Val Sud et Loire Beauce : études sur les déplacements, information et animation relatives aux changements de pratiques en termes de mobilité, mise en place d'actions innovantes liées aux mobilités douces, au covoiturage, au regroupement des déplacements ▪ Développement d'actions partenariales en faveur de l'urbanisme durable, des paysages et de l'habitat, dans le cadre de la démarche inter-SCoT des 3 Pays : actions s'inscrivant dans le prolongement des chartes architecturales et paysagères des Pays, information/communication, formation, animation, visites-conseils et voyages d'études ▪ Dans le prolongement des études Trames Vertes et Bleues, mise en œuvre des actions concernant les échelles territoriales des deux GAL : animation, communication, sensibilisation, réalisation d'inventaires de la biodiversité... <p>PROJETS POTENTIELS :</p> <p><u>Coopération sur le tourisme de nature et de culture</u>, en particulier avec des territoires à l'échelle régionale présentant des ressources similaires (Val de Loire, Sologne...)</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Actions de partage et de transfert d'expériences, de formation, de sensibilisation, d'animation entre acteurs touristiques : création et développement d'outils communs, mise en réseau des sites de nature et de culture... <p><u>Coopération sur de nouvelles approches du développement local</u> avec des territoires français et européens en matière d'urbanisme (adaptation changement climatique, risque inondation...), de mobilité, de valorisation d'énergies renouvelables à partir des ressources locales</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Actions de partage et transferts d'expériences, de nouvelles méthodologies, de savoir-faire, d'expérimentation ▪ Actions communes d'information, de sensibilisation, de communication envers les acteurs et les habitants

BENEFICIAIRES
<ul style="list-style-type: none"> - Collectivités territoriales et leurs groupements (EPCI, syndicats mixtes, PETR), établissements publics - Associations loi 1901, associations syndicales, fondations - Petites et micro-entreprises (effectif < 50 personnes et chiffre d'affaires ou total du bilan annuel < 10 M€) - Personnes physiques exerçant à titre principal ou secondaire une activité agricole et personnes morales exerçant une activité agricole

PROGRAMME LEADER 2014-2020 DU GAL FORET D'ORLEANS - LOIRE - SOLOGNE

DEPENSES ELIGIBLES

Dépenses immatérielles :

- Coûts d'assistance technique préparatoire (organisation de rencontres, réunions)
- Animation, mise en réseau, sensibilisation et valorisation
- Frais de formation dédiés à l'opération à destination des bénéficiaires. Le contenu pédagogique doit répondre aux thématiques déclinées dans les objectifs opérationnels de la fiche.
- Frais d'étude, d'inventaire, de conseil, de diagnostic, d'expertise, d'ingénierie
- Frais de visite, de voyage d'études (déplacements, hébergement, restauration) directement liés à la réalisation des opérations
- Communication : conception, impression et diffusion de documents et supports papiers, multimédias, outils numériques
- Frais de fonctionnement directement liés à l'opération (achat, location de salle, frais de réception)
- Acquisition/développement de logiciels informatiques, acquisition brevets, licences, droit d'auteurs et marques commerciales
- Dépenses liées à la publicité européenne

Dépenses matérielles :

- Achat et location de matériels scientifiques, techniques et pédagogiques directement liés à l'opération
- Travaux d'aménagement de sites et d'itinéraires directement liés à l'opération
- Acquisition d'équipements et de mobiliers pédagogiques directement liés à l'opération
- Achat et location de matériels directement liés à l'opération
- Signalétique dédiée à l'opération

!! Ne sont pas éligibles : le matériel d'occasion, les investissements de simple remplacement

ARTICULATION AVEC LES AUTRES PROGRAMMES EUROPEENS

Un projet ne peut bénéficier de plusieurs programmes européens pour les mêmes dépenses. Des lignes de partage ont été établies avec les différents programmes : PDR FEADER, POI Loire, PO FEDER-FSE.

MONTANTS ET TAUX D'AIDE

- Taux de cofinancement du FEADER : 80%
- Taux maximum d'aide publique : 100%
- (Aide publique : FEADER + autres subventions publiques + autofinancement du maître d'ouvrage public qui appelle du FEADER)*
- Aide FEADER minimum : 2 000 € et plancher d'aide publique : 6 250 €
- Aide FEADER maximum : 70 000 € et pour les projets d'investissement matériel : plafond d'aide publique : 125 000 €
- Autofinancement minimum (fonds propres et/ou fonds privés) :
 - * 40% du coût total du projet pour les petites et micro-entreprises, personnes physiques exerçant à titre principal ou secondaire une activité agricole, personnes morales exerçant une activité agricole, sociétés coopératives, propriétaires forestiers privés, groupements forestiers, groupements fonciers agricoles, groupements fonciers
 - * 20% du coût total du projet pour les autres maîtres d'ouvrage, excepté les syndicats mixtes de pays.
- Les aides sont attribuées dans le cadre de la réglementation nationale et européenne en vigueur, et le cas échéant, dans le respect du régime d'aide d'Etat applicable.

CONDITIONS D'ADMISSIBILITE DES PROJETS

- Les opérations doivent se dérouler sur le périmètre du GAL ou contribuer directement à la mise en œuvre de la priorité au bénéfice des acteurs du territoire
- Les maîtres d'ouvrages des opérations conduisant à la production de données scientifiques ou techniques devront prévoir de traiter et mettre à disposition du GAL les données produites sous un format (numérique ou autre) dont les modalités seront définies par le comité de programmation.

CONDITIONS DE SELECTION DES PROJETS

Les opérations sont examinées au regard des critères définis dans la grille d'analyse des projets